

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Alexandra LeBreton](#)

<https://www.cadre21.org/membres/9abe9425c5871f008caee502>

Date d'obtention : 2023-04-11 18:32:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En tout premier lieu nous devons faire l'étape préliminaire afin de parler à l'auteur du signalement et à la victime afin de voir si c'est un cas d'acte impulsif ou malveillant. Dans le cas d'un acte impulsif nous devons suivre différentes étapes telles que: rencontrer l'auteur du signalement et les personnes concernées de manière individuelle. Nous devons par la suite remplir la grille d'évaluation. On doit se fier également à nos règles de l'établissement scolaire. Si nous avons un doute de croire que nous sommes en situation de pornographie juvénile nous devons confisquer le cellulaire en question. Interpeller notre policier communautaire. Nous devons également s'assurer qu'un signalement sera fait à la protection de la jeunesse.

Lors de nos interventions nous nous devons de rassurer la victime. de favoriser une attitude positive envers soi-même malgré les événements qui viennent de se produire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que ce sont trois situations distinctes et que celles-ci ont des particularités avec les personnes impliquées dans les trois situations. (auteur du signalement, acte impulsif, acte malveillant ainsi nous intervenons de manière différente, personnes concernées.)Malgré les particularités de chacune d'elle, nous devons retenir que nous devons se fier à nos étapes préliminaires et déterminer si cela est un acte impulsif ou malveillant. Nous devons suivre le protocole à la lettre et intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter la diffusion des photos et ou vidéos. Nous ne devons pas avoir peur d'interpeller nos services policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant car la procédure sera différente. Les répercussions et la prise en charge du dossier par les policiers ne sont pas les mêmes. Dans le cas d'un acte malveillant, ce qui serait le plus délicat serait de comment informer les parents du jeune instigateurs et des autres personnes concernés tout en préservant la confidentialité.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

